

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 mars 2022

Délibération n°2022-01 portant approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 décembre 2021

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 15 décembre 2021.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents et connectés : 19	Pour : 26
Procurations : 7	Contre : 0
Votants : 26	Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 11 mars 2022

Le Président du conseil d'administration



François MARTOG

Pièce jointe : procès-verbal du conseil d'administration du 15 décembre 2021, version approuvée en séance.

Mise en ligne le : 15 mars 2022

Réunion du conseil d'administration

15 DECEMBRE 2021

Projet de procès-verbal

Président du conseil d'administration : François HARTOG

Membres élus du conseil d'administration :

Collège 1 <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		Collège 2 <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
N. SPASSKY	Visioconférence	C. AIMÉ	Visioconférence
J.-L. HALPÉRIN	Visioconférence puis procuration à N. SPASSKY	N. CHÉRON	Présent
M. CRÉPON	Présent	F. FLECK	Présente

Collège 3 <i>Normaliens élèves</i>		Collège 4 <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
H. GROS	Présent	A. DUDAY	Présente
W. JOUINI	Présent puis procuration à A. COLOBERT		
A. COLOBERT			

Collège 5 <i>Doctorants</i>		Collège 6 <i>Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
L. FITOUCHI	Visioconférence	S. ÉMERY	Présent
		S. PATIÈS-GORIZZA	Visioconférence

Membres nommés du conseil d'administration :

<i>Membres nommés du conseil d'administration</i>			
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
B. CASSIN	Présente	J.-Y. MÉRINDOL	Présent
C. FLORENTZ	Procuration à F. HARTOG	J.-F. PINTON	Visioconférence puis procuration à X. LAZARUS
J. KHALFA	Visioconférence	L. ENGEL	Procuration à J.-Y. MÉRINDOL
M. LAIGNEAU	Visioconférence	M. PITTET	Visioconférence
F. HARTOG	Présent	S. RETAILLEAU	Visioconférence
J.-M. GUÉHENNO	Excusé	X. LAZARUS	Présent
S. ISRAËL	Procuration à F. HARTOG		

<i>Membres avec voix consultative du conseil d'administration</i>	Présent/Absent
M. MÉZARD	Présent
F. WORMS	Présent
A. CHRISTOPHE	Présente
M. FADEL	Présente
S. POULAIN	Présent
A. FUCHS	Excusé

<i>Membres invités du conseil d'administration</i>	Présent/Absent
R. CARUANA	Présent
C. POLICAR	Visioconférence
L. BEAUCHET	Présent

Assistaient également à la séance : organisation et logistique, Marie ANDROUIN et Théo CHAWAH (secrétariat de séance) et S. MAGONTIER.

ORDRE DU JOUR

I. Procès-verbal du conseil d'administration du 14 octobre 2021.....	5
II. Points financiers	5
1. Budget rectificatif 2021 n° 3 (vote).....	5
2. Politique de l'emploi et budget initial 2022 (vote)	7
III. Points formation	16
1. Information sur les concours normaliens élèves	16
2. Numerus clausus des promotions normaliens étudiants 2022 (vote)	16
IV. Présentation du département de chimie	17
V. Points partenariats	200
1. Prorogation de la Fondation partenariale ENS-Philippe Meyer (vote)	200
VI. Points administratifs.....	21
1. Taux des vacances pour certaines activités accessoires (vote).....	21
2. Dispenses de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal (vote).....	211
3. Modification de la tarification des appartements (vote).....	23
VII. Points d'information.....	23
1. Crise sanitaire	23
2. Ouverture sociale.....	24
3. Violences sexuelles et sexistes	266
VIII. Questions diverses.....	277
1. Direction de l'École	277
2. Réunion du conseil d'administration	28
3. Statistiques	28

La séance est ouverte à 9 heures 10.

François HARTOG donne lecture de la liste des procurations enregistrées. Il précise que certains administrateurs concernés assistent au début de la réunion, de sorte que leur procuration ne vaut qu'à partir de leur départ :

- Laurence Engel à Jean-Yves Mérindol ;
- Catherine Florentz et à François Hartog ;
- Jean-Louis Halpérin à Nathalie Spassky ;
- Stéphane Israël à François Hartog ;
- Wessim Jouini à Avery Colobert ;
- Jean-François Pinton à Xavier Lazarus.

François HARTOG signale qu'Alain Fuchs, en raison d'autres obligations, demande à être excusé.

I. Procès-verbal du conseil d'administration du 14 octobre 2021

François HARTOG s'enquiert d'éventuelles observations.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 14 octobre 2021.

Nombre de votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 0
-------------------------------	------------------	-------------------	------------------------

II. Points financiers

1. Budget rectificatif 2021 n° 3 (vote)

Rénald CARUANA annonce le plan de son exposé : après le calendrier, il présentera les autorisations d'emplois puis les recettes, les dépenses et les grands équilibres.

Rénald CARUANA rappelle que le BR2 avait été adopté dans un contexte sanitaire incertain, qu'il avait alors été décidé de ne pas brider la reprise d'activité et que l'engagement avait été pris de présenter un BR3 en fin d'année afin, d'une part, d'améliorer la sincérité budgétaire de l'exercice 2021 et, d'autre part, de permettre la programmation des crédits non utilisés en 2021 dès le budget initial pour 2022 et sans attendre le premier budget rectificatif de 2022.

Concernant les autorisations d'emplois, le plafond d'emplois de l'État reste inchangé par rapport au budget initial et s'établit à 1 387 ETPT. En revanche, le plafond d'emplois sur ressources propres recule de 24 ETPT en raison de la baisse prévue de la masse salariale financée sur contrats de recherche (en diminution de 1,1 M€). Le plafond d'emplois sur ressources propres s'établit par conséquent à 374 ETPT. Le plafond total de l'établissement atteint ainsi 1 761 ETPT.

Le BR3 prévoit une diminution des recettes de 1,2 M€ par rapport au BR2. La baisse des recettes prévisionnelles de 135 M€ à 133,8 M€ résulte de deux évolutions contraires : une progression de 0,7 M€ des recettes globalisées et une baisse de 1,9 M€ des recettes fléchées.

S'agissant des recettes globalisées, estimées à 102,9 M€, les ressources propres croissent de près de 0,5 M€ : 0,4 M€ résultent du mécénat et le solde, par l'augmentation du nombre des contrats de recherche. Par ailleurs, une progression de 0,245 M€ de la subvention pour charges de service public est prévue, en raison de moyens supplémentaires résultant de la mise en œuvre de LPR (0,37 M€) et, inversement, de la diminution des sommes remboursées au titre des autotests (0,125 M€) puisqu'une seule campagne a eu lieu sur les trois envisagées en juillet.

Quant aux recettes fléchées prévues, la diminution (1,9 M€) résulte de la baisse de 3,5 M€ des crédits du CPER, partiellement compensée par la hausse de 1,6 M€ des subventions nées des contrats de recherche. A cet égard, les variations majeures sont les suivantes : succès des opérations ANR, avec 30 projets lauréats en 2021 (0,6 M€) et signature de nouveaux contrats en 2021 (0,5 M€ pour la ligne « autres subventions » et 0,4 M€ au titre des « contrats et prestations »).

Rénald CARUANA aborde ensuite les prévisions de dépenses inscrites au BR3. Il traite successivement les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Le travail effectué en octobre avec les porteurs de projets et les responsables d'opérations immobilières a permis d'identifier les crédits qui ne sont pas nécessaires en 2021 et qui peuvent être reportés sur 2022. Les dépenses en autorisations d'engagement diminuent ainsi de 7,5 M€, la réduction résulte essentiellement des dépenses fléchées, qui passent de 30,4 M€ à 24,6 M€ entre le BR2 et le BR3, soit une réduction de 5,7 M€, dont 2,8 M€ au titre de l'investissement.

La diminution des recettes issues du CPER a nécessité l'ajustement des dépenses correspondantes (en baisse de 1,7 M€). La baisse des dépenses globalisées en autorisations d'engagement, 1,7 M€, s'explique presque exclusivement par l'investissement (1,6 M€).

La baisse des dépenses en crédits de paiement atteint 9,8 M€ par rapport au budget rectificatif précédent. 7,7 M€ de dépenses fléchées contribuent à cette évolution. De plus, les dépenses d'investissement diminuent de presque 5 M€ en fin d'année, dont près de 4 M€ sont imputables au CPER. Les recettes moindres se sont traduites par des dépenses moindres.

La baisse des dépenses globalisées dépasse 2,1 M€ et résulte presque uniquement de l'investissement (2 M€).

L'examen des dépenses prévisionnelles par nature fait apparaître la baisse, déjà mentionnée lors de la présentation des autorisations d'emplois : les dépenses liées aux contrats de recherche reculent de 1,1 M€. Les dépenses de fonctionnement diminuent de 2 M€. La plus grande partie, 1,8 M€, est imputable aux porteurs de contrats et le solde, 0,2 M€, à la baisse des dépenses globalisées, et ce notamment en raison du moindre nombre d'autotests réalisés.

Pour les dépenses d'investissement, le poids du CPER apparaît nettement : les 9,4 M€ prévus au BR2 passent à 5,7 M€. L'ajustement s'explique par la baisse du financement ainsi que par la reprogrammation sur 2022 du data center, dont l'offre est parvenue seulement à la fin de l'année 2021. Les projets liés à la politique immobilière de l'École ont été ajustés à la baisse à hauteur de 2 M€, l'ajustement réalisé l'an passé en fin d'année s'établissait à 2,5 M€. Enfin, les contrats de recherche représentent 1,1 M€.

Ces variations ne sont pas sans conséquences sur les grands équilibres. Le solde budgétaire (déficitaire) s'améliore de 8,6 M€, il passe de - 10,8 M€ à - 2,2 M€ puisque les dépenses ont été réduites dans des proportions supérieures aux recettes. Le déficit budgétaire se répartit de façon à peu près égale entre les opérations globalisées et les opérations fléchées.

Les changements sont sans incidence sur le niveau de la trésorerie prévisionnelle : 38 M€, soit 114 jours de charges de fonctionnement.

Rénald CARUANA passe à l'examen de la situation patrimoniale, c'est-à-dire à l'analyse du résultat, de la variation du fonds de roulement (épargne constituée par l'établissement et disponible pour les investissements).

Le BR2 prévoyait un résultat de l'ordre de 20 000 €. Les variations qui ont été présentées réduisent les produits de 2,8 M€ et les charges de 3,1 M€. Le résultat prévisionnel augmente et s'établit à 294 000 €. L'amélioration du résultat améliore aussi la capacité d'autofinancement, c'est-à-dire de l'épargne dégagée au cours de l'exercice. Les recettes destinées aux investissements diminuent mais les charges d'investissement baissent de manière plus importante. Par conséquent, le prélèvement sur le fonds de roulement est moins important qu'à l'issue du BR2. Il passe de - 6 M€ à - 3,6 M€. Le fonds de roulement s'élève ainsi à 17 M€, soit 51 jours de fonctionnement, un niveau suffisant.

Jean-Louis HALPÉRIN s'interroge sur la diminution des crédits issus du CPER. Il demande si cette évolution résulte d'une décision prise conjointement par l'État et la région et si elle provoquera des retards dans les travaux financés par les crédits inscrits au CPER.

Myriam FADEL indique qu'il s'agit d'ajustements financiers opérés en fonction du déroulement des opérations. Ils ne portent pas atteinte au bon déroulement des opérations elles-mêmes.

Marie PITTET se félicite de la présentation du BR3, qu'elle trouve particulièrement utile, et réussie.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires et les prévisions comptables du budget rectificatif n°3 de l'exercice 2021 présentées.

Nombre de votants : 24	Pour : 22	Contre : 2	Abstentions : 0
-------------------------------	------------------	-------------------	------------------------

2. Politique de l'emploi et budget initial 2022 (vote)

a) Budget initial 2022

Rénald CARUANA indique que la présentation du budget initial de 2022 suivra le même plan que celle du budget rectificatif n° 3 de 2021.

Le budget pour 2022 a été construit à partir des hypothèses suivantes : reprise de l'activité en 2022, avec des conséquences sur les ressources propres et les dépenses associées, maintien du dynamisme des contrats de recherche, et besoin de financement réduit pour ce qui concerne le CPER.

Rénald CARUANA énumère les quatre priorités du budget de 2022 : la masse salariale ; l'investissement dans les travaux immobiliers et opérations de maintenance, dont plusieurs audits ont mis en évidence la nécessité ; les ressources informatiques ; la formation et l'action sociale.

L'établissement conserve sa stratégie prudentielle. Les crédits de paiement sont budgétés à un niveau inférieur aux autorisations d'engagement. Pour le fonctionnement, ils sont budgétés à hauteur de 90 %, voire de 95 % pour les services de la DGS (notamment en raison des marchés publics, qui constituent des dépenses contraintes). Pour l'investissement, ce taux n'est que de 80 %.

Le budget initial de 2022 reflète celui de 2021. La prévision de recettes est de l'ordre de 130 M€ et celle des dépenses avoisine 135 M€. Le déficit budgétaire prévu atteint environ 6 M€. La similitude des grandes masses masque toutefois certaines évolutions, profondes, au premier rang desquelles

la hausse des recettes globalisées, notamment grâce à la LPR. Il faut également souligner l'augmentation de 10 M€ des autorisations d'engagement et la diminution de 6 M€ des crédits de paiement pour le CPER.

Rénald CARUANA relève que l'ENS représente 23 % du budget consolidé de PSL, lequel s'élève à 580 M€.

Les recettes prévisionnelles sont comparables à celles inscrites au budget initial 2021. Elles augmentent de 700 000 €. Cette évolution résulte de la croissance de 4,7 M€ des recettes globalisées et de la diminution de 4,1 M€ des recettes fléchées, principalement à cause du CPER.

S'agissant des recettes globalisées, la subvention pour charges de service public progresse de 2,6 M€. Sur ces 2,6 M€ supplémentaires, 2 M€ sont destinés à la masse salariale (mesures financées par la LPR, mesures Covid de prolongation des contrats et compensation pour la participation à la mutuelle), tandis que 600 000 € bénéficient au fonctionnement de l'établissement (370 000 € supplémentaires pour les laboratoires ainsi que crédits accordés au titre des mesures destinées à promouvoir la diversité).

Le rétablissement de l'activité devrait entraîner la progression des ressources propres de 2,2 M€. Les principales évolutions prévues sont les suivantes : 0,5 M€ pour l'hébergement et la restauration, 0,5 M€ pour les prestations de laboratoire et 0,4 M€ pour les frais de gestion afférents aux contrats de recherche.

En ce qui concerne les recettes fléchées prévisionnelles, les crédits du CPER se limitent à 3 M€, soit un recul de 4,5 M€ par rapport au budget initial de 2021. Les prévisions de recettes liées aux contrats sont peu ou prou les mêmes que l'année précédente : une augmentation de 400 000 € est prévue. Rénald CARUANA souligne que la moitié des 21 M€ provenant des contrats de recherche sont issus de l'ANR (qu'il s'agisse des financements habituels ou des programmes d'investissements d'avenir) et 20 % (soit plus de 4 M€) de l'Union européenne.

S'agissant des dépenses, les autorisations d'engagement augmentent de 10 M€, dont 5,6 M€ pour les dépenses globalisées et 4,6 M€ pour les dépenses fléchées. Le projet emblématique de résonance magnétique nucléaire (RMN), qui va donner lieu à un marché d'un montant de 3 M€, représente une part non négligeable de la variation des dépenses fléchées prévisionnelles. Par ailleurs, entre 55 % et 60 % des dépenses liées aux contrats de recherche sont des dépenses de personnel. Ces dernières devraient augmenter de 1,6 M€.

Pour les crédits de paiement, l'augmentation des dépenses prévisionnelles de 500 000 € résulte de deux mouvements inverses : progression des crédits globalisés de 5 M€ et réduction des crédits fléchés de 4,6 M€, principalement en raison du CPER.

Une analyse de l'évolution des dépenses prévisionnelles par nature montre que les dépenses de personnel, en constante augmentation, progressent de 3,1 M€ : les dépenses globalisées croissent de 1,5 M€ (coût de la campagne d'emplois) et les dépenses fléchées de 1,6 M€ (programmation des contrats de recherche).

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement augmentent de 2,5 M€. L'évolution est concentrée sur les dépenses globalisées, qui représentent à elles seules 2,1 M€, dont 1,9 M€ résultent de la campagne de moyens, avec un surcoût de 0,9 M€ pour les services, une enveloppe de 200 000 € pour la formation et l'action sociale et une autre, de 200 000 € également, pour les ressources informatiques. Les dépenses fléchées augmentent de 400 000 €.

Pour les dépenses d'investissement, la diminution est de 5,1 M€ entre le budget initial de 2021 et celui de 2022. Cette évolution s'explique avant tout par le CPER, dont les crédits passent de 9,2 M€ à 3,1 M€. En revanche, les dépenses globalisées augmentent de 1,4 M€, passant de 4,7 M€ à

6,1 M€, avec 1 M€ de plus au titre de la politique immobilière de l'École et 400 000 € supplémentaires pour l'équipement informatique.

S'agissant des grands équilibres, le solde budgétaire prévisionnel est déficitaire de 6,2 M€. Il se situe donc à un niveau proche de celui de l'année précédente. Rénaud CARUANA estime que le déficit globalisé de l'École, 3,8 M€, doit être comparé à la politique d'investissement, qui correspond à 6,1 M€. C'est donc l'investissement qui explique le déficit.

La variation de trésorerie est équivalente au solde budgétaire. La trésorerie prévisionnelle de 2022 s'élève à 32 M€, soit 94 jours de charges de fonctionnement alors que le ministère recommande 30 jours.

Rénaud CARUANA indique que les conséquences des recettes et des dépenses supplémentaires sont manifestes sur les grands équilibres patrimoniaux. Il mentionne l'excédent comptable de 560 000 €, alors que le budget initial de 2021 se traduisait par un déficit comptable de 1 M€, en raison du recul des recettes dans un contexte d'activité soutenue. La diminution tant des ressources que des charges d'investissement se traduit par un prélèvement sur le fonds de roulement limité à 3,6 M€, avec un fonds de roulement de 13 M€, soit 40 jours alors que le ministère recommande 15 jours.

Rénaud CARUANA précise que le projet de budget a été présenté au rectorat, qui a salué la qualité du document.

b) Politique de l'emploi

Anne CHRISTOPHE commente le tableau de la page 31 du document portant sur la politique de l'emploi et le budget pour 2022. Le tableau présente les crédits accordés aux départements « Sciences ».

La plupart des enveloppes augmentent par rapport à l'année 2021. Ceci s'explique par la décision de réduire de 20 % les dépenses prévisionnelles de fonctionnement en 2021. En revanche, le budget 2020 a servi de base au budget 2022.

Anne CHRISTOPHE commente plusieurs lignes dont l'évolution ne correspond pas à la tendance générale. Dans la partie relative à la biologie, la diminution de 50 000 € pour l'IBENS résulte de l'affectation des travaux (150 000 €) au service du patrimoine. A l'inverse, le CEREEP, UMS d'écologie expérimentale située à Foljuif, bénéficie d'une importante augmentation, car des travaux doivent être effectués cette année.

Anne CHRISTOPHE mentionne ensuite la disparition des actions incitatives : traditionnellement, 200 000 € étaient destinés au financement de projets de recherche. Ce montant a été réduit progressivement (100 000 € en 2020 et 80 000 € en 2021). La suppression des actions incitatives se justifie par la difficulté de répondre aux nombreuses demandes RH. Ceci a été d'autant plus facile à réaliser que les laboratoires ont obtenu des crédits par ailleurs. 163 000 € ont ainsi été distribués en fin d'année sur des projets de recherche comparables à ceux qui bénéficiaient auparavant des actions incitatives.

La ligne DGESCO correspond à trois sites experts (chimie, maths et biologie) gérés par l'École. Traditionnellement, c'est Cyril Imbert, du département de mathématiques, qui s'en occupait. C'est désormais une personne du département de biologie, raison pour laquelle 22 500 € lui ont été affectés.

Anne CHRISTOPHE présente ensuite les trois postes de professeur et de maître de conférences en sciences ouverts au concours en 2022. Le tableau correspondant se trouve à la page 33. Dans les trois cas, il s'agit de conversions. Aucun départ n'est prévu en 2022.

Le poste de professeur au département d'études cognitives (DEC) est en linguistique. L'École a tenté de recruter un professeur senior au début des années 2000 sans y parvenir. Par ailleurs, Dominique Sportiche, qui a enseigné à temps partiel à l'ENS avant de réussir le concours de professeur, a choisi de ne pas quitter UCLA. Dans ces conditions, le DEC a proposé de recruter une personne plus jeune. Le comité de sélection a reçu de nombreuses candidatures (environ 150). A l'issue d'un processus de sélection, une personne a été recrutée en CDD pour une durée d'au plus 5 ans. L'intéressé s'est vu promettre qu'un poste de professeur dans cette spécialité serait ouvert au concours, si un comité le jugeait la titularisation pertinente. Le comité, qui s'est réuni en novembre 2021, a recommandé l'ouverture du poste.

Le deuxième poste de professeur correspond à une demande du département de géosciences, qui souhaite « faire vivre » une thématique importante, la géodynamique. Le département est en pointe dans l'analyse des big data et dispose d'un maître de conférences titulaire d'une bourse ERC et d'une HDR. Le lauréat était sollicité par plusieurs universités. Anne CHRISTOPHE précise que le poste n'est pas ouvert pour ce maître de conférences spécifiquement. L'ouverture du poste est motivée par le souhait de ne pas perdre la thématique.

Le troisième poste est affecté au département de physique. Au moment où le Laboratoire de Physique de l'ENS (LPENS) a été constitué à partir de la fusion de 5 laboratoires, une équipe d'astrophysique dépendait d'un laboratoire de l'Observatoire. L'équipe a été intégrée au LPENS. Le département demande un poste de maître de conférences afin de renforcer cette équipe. Comme il n'est pas possible d'ouvrir un nouveau poste, le département de physique a proposé de rendre un poste d'AgPr et de le remplacer par un poste pérenne de maître de conférences.

Frédéric WORMS fait état du changement de rattachement du Centre Jean Pépin, qui passe du département des sciences de l'Antiquité à celui de philosophie. Il en résulte une diminution du budget pour le premier et une augmentation pour ce dernier.

Frédéric WORMS rappelle que l'année 2022 marque le retour au budget de 2020. Il souligne qu'une attention particulière a été portée aux besoins d'enseignement et de recherche, ces besoins variant selon les départements. En lettres, les missions représentent une part importante des budgets relatifs à la recherche. Frédéric WORMS estime qu'une réflexion doit être menée sur les déplacements. Il mentionne ensuite la dynamique particulière de l'école doctorale 540, qui justifie le soutien dont elle bénéficie.

Quant aux postes d'enseignants-chercheurs, il s'agit de 3 postes de maître de conférences résultant de la conversion de postes existant précédemment.

Le poste en économie fait suite au départ de Camille HEMET, devenue professeure à Paris I. Ce poste était occupé par un ATER en 2021. Le recrutement d'un maître de conférences complète le recrutement d'un professeur réalisé l'an passé et permet d'assurer l'équilibre du département, lequel dispose par ailleurs de plusieurs professeurs attachés.

Le poste affecté au département d'histoire est un poste en histoire contemporaine, qui n'avait pas pu être arbitré favorablement l'an dernier après le départ de Marie-Bénédicte Vincent à Besançon.

Le troisième poste, en esthétique, résulte de la demande conjointe du département Arts et de celui de philosophie. Chacun des deux départements a consenti un effort pour parvenir à ce résultat : le département Arts a concédé un poste de contractuel en histoire de l'art, tandis que le département de philosophie a renoncé à un poste AGPR. Le profil du poste sera établi en commun par les deux départements.

Une telle dynamique de coopération est également à l'œuvre entre les deux départements d'économie et de sciences sociales pour un poste de politiques publiques. Elle n'a pas pu donner lieu à l'ouverture d'un poste.

Frédéric WORMS mentionne ensuite un PAST en économie. Il rappelle que les enseignants recrutés en tant que PAST doivent justifier d'une expérience professionnelle directement en rapport avec la spécialité enseignée et avoir une activité professionnelle autre que l'enseignement.

Marc MÉZARD aborde la question des chaires de professeurs juniors. Le dispositif existait à l'École avant la LPR. Quatre de ces chaires ont été créées. Leurs titulaires sont titulaires d'un CDD, qui se transforme en CDI pour qui devient professeur à l'ENS.

La LPR a par ailleurs créé le dispositif des professeurs juniors, qui sont recrutés en CDD pour une période variant entre 3 et 6 ans. Les intéressés ont ensuite vocation à être titularisés sur un poste de professeur. Le sujet a été largement débattu lors des discussions sur la LPR. Les débats avaient mis en évidence que l'ancien dispositif, propre à l'ENS, était parfaitement adapté.

Marc MÉZARD souligne l'évolution de la situation entre-temps. En effet, les chaires de professeur junior liées à la LPR ont été confortablement dotées : au socle permanent de 60 000 € au titre de la masse salariale s'ajoute un forfait d'accompagnement à l'installation de 200 000 €. Ce forfait pourra être complété de 150 000 € par le CNRS si l'intéressé rejoint une unité mixte du CNRS. Marc MÉZARD observe que tel sera le cas en général pour les futurs professeurs juniors recrutés par l'École.

Compte tenu de l'intérêt de ces chaires de professeur junior, il a été demandé aux diverses structures de l'École de formuler des propositions. Le dispositif sera appliqué au niveau de PSL. Les intéressés seront donc recrutés par PSL et affectés dans les divers établissements de PSL.

Marc MÉZARD insiste sur la complexité du nouveau dispositif. L'École fait des propositions de profil tant en recherche qu'en enseignement. Au niveau de PSL, ces propositions sont confrontées à celles qui émanent des autres établissements avant d'être soumises au ministère. Pour les profils acceptés par le ministère, un comité de sélection est constitué. Trois à six ans plus tard, un nouveau comité de sélection se prononce sur la titularisation.

De nombreuses demandes de professeur junior ont été enregistrées de la part des universités dès la campagne de 2021 (lancée en Juillet 2021 pour un recrutement avant fin Décembre 2021). L'ENS a estimé que ces demandes devaient être traitées dans le cadre habituel des demandes de moyens et n'a donc présenté aucune demande au titre de la campagne de 2021. En revanche, la campagne de 2022 s'est traduite par deux demandes de chaire de professeur junior. La première, en biologie quantitative, est issue du centre QBio, élément majeur de la biologie contemporaine et du projet Parisanté Campus. Cette demande, prioritaire, sera transmise à PSL puis au ministère. La seconde porte sur les géosciences, où le besoin en enseignement est marqué. De plus, PSL a identifié un besoin dans ce domaine, notamment pour sa licence « Sciences pour un monde durable ». Le second poste pourrait être demandé pour un professeur junior exerçant pour partie à l'École et pour partie à PSL.

Marc MÉZARD indique que le financement garanti par le ministère permet de prendre en charge les CDD, mais le financement (60 000 €) est insuffisant pour couvrir la rémunération après titularisation. Même si les salaires des professeurs varient selon l'ancienneté, le montant (charges comprises) s'établit à quelque 130 000 €. Les établissements doivent donc anticiper et prévoir qu'ils devront compléter les 60 000 €.

Laurent BEAUCHET présente les priorités de la politique RH pour 2022. Il propose d'évoquer successivement les 4 points suivants : les grands axes de la politique RH, la campagne de moyens de 2022, la masse salariale et le plafond des autorisations d'emplois.

Si la politique de développement des ressources humaines se situe dans le prolongement des actions entreprises au cours des années passées, elle tient également compte des diverses évolutions réglementaires ainsi que de la mise en œuvre progressive de la LPR. L'accompagnement

et la valorisation des parcours professionnels restent une priorité, mais la maîtrise de la masse salariale, avec la régulation des flux d'effectifs, est essentielle dans une perspective de soutenabilité budgétaire des orientations de l'École en matière d'emploi. Les arbitrages de 2022 sont donc soumis à l'évaluation de leurs conséquences à moyen terme, de façon à sécuriser la trajectoire de 2022-2023.

L'ENS a adopté un plan d'actions sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce plan, qui couvre la période 2021-2023, comporte 5 axes et 33 actions qu'il faut déployer.

L'apprentissage représente une autre priorité de la politique RH. L'École contribue depuis plusieurs années à la politique nationale en faveur de l'insertion professionnelle et recrute de jeune apprentis dans les métiers représentés dans l'établissement. Cette politique a vocation à être développée.

La fin de l'année 2022 sera marquée par les élections professionnelles. Elles se dérouleront dans le cadre prévu par la loi de transformation de la fonction publique.

S'agissant de l'allocation des moyens, la préparation du budget initial pour 2022 a été précédée d'une campagne de moyens, laquelle s'inscrivait dans la perspective d'une reprise d'activité marquée. L'arbitrage des moyens permet d'accorder les besoins prioritaires aux ressources disponibles. Un dialogue budgétaire avec l'ensemble des départements et des services a été mené à cet effet. Le nombre de demandes a progressé de 4 % entre 2021 et 2022 et le taux d'arbitrage positif est similaire à celui de 2021 (60 %). La création de postes reste néanmoins limitée pour garantir la soutenabilité des dépenses de personnel.

Pour 2022, les prévisions de départ en retraite des personnels BIATSS sont proches de celles de l'année précédente. Tel n'est pas le cas pour les enseignants-chercheurs : le nombre des départs prévus est très faible. Dans une logique d'optimisation des ressources, tous les supports de poste liés aux départs ont été utilisés car il faut prendre en charge les missions pérennes.

Comme dans les autres établissements, les demandes de personnels BIATSS augmentent à nouveau, en raison d'un besoin accru en matière de fonctions support et soutien. En 2022, elles représentent 70 % de toutes les demandes (68 % en 2021 et 66 % en 2020). En 2022, 183 postes ont été demandés (172 en 2021) et 109 demandes ont été arbitrées positivement (103 en 2021).

Le tableau qui présente les moyens mobilisés par direction pour les demandes accordées met en évidence le coût des arbitrages résultant de la campagne de 2022. Laurent BEAUCHET souligne que, pour couvrir le coût des arbitrages, l'École doit consacrer une enveloppe importante de crédits sur les ressources propres. Les chiffres de 2023 correspondent à la projection en année pleine des coûts qu'entraînent les choix de 2022. Laurent BEAUCHET souligne les conséquences importantes de ces choix sur la masse salariale de 2023.

Concernant les emplois académiques, Laurent BEAUCHET renvoie aux propos tenus précédemment par Anne Christophe et par Frédéric Worms.

Pour les emplois BIATSS, les décisions ont été prises de façon à consolider les fonctions support. Ainsi, le renforcement des compétences en informatique représente une priorité pour les services relevant de la DGS. 8 postes BIATSS seront ouverts au concours au titre de 2022, contre 7 en 2021. Les demandes d'ouverture de concours ont diminué, passant de 32 en 2021 à 23 en 2022. Cette évolution prouve que les efforts entrepris depuis plusieurs années pour repyramider des postes de fonctionnaires et titulariser des agents contractuels ont porté leurs fruits. Cependant, certains concours restent infructueux, par manque de candidatures ou à cause du niveau trop faible des candidats. Pour répondre aux besoins de compétences, 69 demandes de recrutement d'agents contractuels ont été acceptées (pour 103 demandes).

Par ailleurs, sept postes d'apprentis ont été financés alors qu'il avait été prévu d'en ouvrir 15.

Laurent BEAUCHET explique que la masse salariale inscrite au budget de 2022 a été calculée sur la base de la reconduction de la dotation en masse salariale de la subvention de l'État et de son augmentation conformément aux mesures salariales de la LPR. La masse salariale prévisionnelle tient également compte de plusieurs dispositions prévues par le protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations ». Ainsi calculée, la masse salariale prévisionnelle s'élève à 87,7 M€ (84,5 M€ en 2021), dont 12,2 M€ (10,6 M€ en 2021) au titre des contrats de recherche. L'accroissement des dépenses de personnel entre 2021 et 2022 devrait donc atteindre 3 M€ alors que la progression de ces dépenses avait été limitée à 1,9 M€ entre 2020 et 2021.

Le plafond d'autorisation des emplois pour 2022 est fixé à 1 755 ETPT, contre 1 718 au budget initial de 2021. La variation est de 37 ETPT mais elle n'est que de - 6 ETPT si la comparaison est effectuée avec le BR 3 pour 2021. Laurent BEAUCHET indique que les fluctuations du plafond d'emplois résultent avant tout des variations des prévisions de recrutement sur les contrats de recherche. En revanche, le plafond État reste stable.

Marc MÉZARD fait état de l'avis émis par le conseil scientifique sur le recrutement des enseignants-chercheurs. Le conseil scientifique a exprimé son soutien unanime (sauf sur la question des chaires de professeur junior, qui a donné lieu à 1 abstention). Quant au comité technique, il s'est prononcé unanimement contre la campagne d'emplois. Lors de la seconde réunion, il a de nouveau voté unanimement contre. Les principales oppositions concernaient le nombre de postes BIATSS ouverts au concours, jugé trop faible, voire le fait que le nombre des concours d'enseignants-chercheurs devrait être réduit au profit des concours BIATSS pour tenir compte de l'activité actuelle de l'École.

Jean-Louis HALPÉRIN fait part de son accord avec la trajectoire budgétaire ainsi qu'avec la politique d'investissement. Il annonce qu'il votera cependant contre le budget et la politique de l'emploi, et ce pour deux raisons :

Les membres élus du conseil d'administration ont reçu les documents budgétaires le 7 décembre, la veille de la réunion préparatoire. Ils n'ont donc pas pu préparer correctement la réunion, que la plupart a boycottée. En effet, seuls deux d'entre eux y ont participé. Jean-Louis HALPÉRIN juge un tel retard inadmissible. Il estime que les élus ne peuvent pas remplir leur mandat et que ceci doit être sanctionné par le refus du vote du budget et de la politique de l'emploi.

Jean-Louis HALPÉRIN rappelle le rejet unanime de la politique de l'emploi par le comité technique. Ce refus est motivé par le fait que la politique ne prévoit aucune création réelle de postes BIATSS puisque les postes ouverts ne résultent que de la reprise de contrats antérieurs ou de repyramidages. Pourtant, la situation de l'École exige la création de postes BIATSS.

Jean-Louis HALPÉRIN critique aussi le type de postes créés pour les enseignants-chercheurs. Ainsi, au département d'études cognitives, c'est un CDD avec promesse de recrutement, une information donnée ce jour. La procédure court-circuite le conseil d'administration. Jean-Louis HALPÉRIN conteste également l'orientation de la direction, favorable aux postes de professeur junior prévus par la LPR. Les craintes exprimées lors des conseils précédents se concrétisent : le recrutement des enseignants-chercheurs échappe à l'ENS pour passer à PSL et au ministère.

Jean-Yves MÉRINDOL exprime trois remarques sur la politique de l'emploi, qu'il juge essentielle pour l'avenir d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche. Il s'interroge en premier lieu sur la procédure interne relative aux arbitrages de postes et demande si ces arbitrages peuvent se traduire par une modification de l'équilibre entre « l'école scientifique » et « l'école littéraire ».

Jean-Yves MÉRINDOL fait part ensuite de sa perplexité quant au dispositif de chaires de professeur junior. Il approuve le fait que la discussion ait lieu au niveau de PSL mais estime qu'il importe de définir des règles communes pour la prise en charge financière, qui ne saurait reposer exclusivement sur le budget de l'ENS. Le rôle d'arbitrage de PSL doit être assorti de conséquences financières.

S'agissant de ces chaires, Jean-Yves MÉRINDOL pense que les orientations scientifiques doivent ressortir aux établissements. Le ministère n'est pas fondé à juger de l'intérêt scientifique des chaires et à jouer les arbitres pour leur distribution. Jean-Yves MÉRINDOL y voit une régression par rapport à la loi d'autonomie des universités de 2007, qui permettait aux établissements de définir la nature de leurs emplois. Il juge que, malgré les avantages significatifs des chaires de professeur junior qui ont été mentionnés, il convient de ne pas s'engager à la légère dans cette voie en raison de l'inconvénient que représente la décision ministérielle.

Marc MÉZARD répond à Jean-Louis HALPÉRIN que des excuses ont été présentées pour le retard de 24 heures. Il ajoute que le boycott ne constitue pas une bonne réponse.

En ce qui concerne la politique de l'emploi, Marc MÉZARD explique que le processus propre à l'École fonctionne bien. La discussion avec les diverses structures s'engage à partir du mois de septembre : elle est animée par Anne Christophe pour les sciences et par Frédéric Worms pour les lettres. A l'issue des discussions, un arbitrage global a lieu et le directeur est le médiateur entre les sciences et les lettres.

Quant aux chaires de professeur junior, la question du partage du surcoût à terme a fait l'objet d'une importante discussion au sein de PSL et chacun reconnaît qu'elle doit être traitée le plus rapidement possible. Le principe du partage est acquis mais les modalités de celui-ci dépendront des postes. Ainsi, si le poste de géosciences est retenu, la contribution de PSL pourrait être plus importante en raison du volume d'enseignement à PSL.

S'agissant de la question politique de la reprise en main par le ministère, Marc MÉZARD souscrit totalement aux propos de Jean-Yves MÉRINDOL. Il ajoute que l'ENS ne pouvait pas se tenir à l'écart du dispositif, notamment en raison des avantages financiers qu'il comporte. En effet, faute d'abondement de moyens en nombre de postes, les dernières créations de postes n'ont pas été de vraies créations. Il s'est plutôt agi de redéploiements. Les nouveaux moyens ne peuvent guère être obtenus que par le biais des appels à projets ou par les chaires de professeur junior, qui représentent l'un des rares outils susceptibles de sécuriser la dynamique de l'École. Le budget de l'École est passé de quelque 106 M€ en 2012 à 132 M€ actuellement.

Nicolas CHÉRON signale que la LPR prévoit le repyramidage de 2 000 postes de maître de conférences. Il demande ce qu'il en est à l'ENS.

Marc MÉZARD indique que, à l'ENS, la proportion de professeurs par rapport aux maîtres de conférences correspond déjà peu ou prou aux objectifs. Un courriel de la DRH du ministère annonce qu'une seule promotion de maître de conférences à professeur sera disponible au titre du repyramidage 2021. L'École attend donc des indications précises pour l'application de la mesure (commission compétente, etc.).

Nicolas CHÉRON regrette que certaines informations soient communiquées à l'occasion de la présente réunion. Il demande de quelle catégorie de professeur junior relève le poste de linguistique au DEC évoqué par Anne Christophe.

Marc MÉZARD répond que ce n'est pas un poste de professeur junior. Ce poste résulte d'une campagne menée sans succès il y a plusieurs années. Vu l'impossibilité à recruter une personne ayant le profil voulu, le DEC a suggéré de recruter un junior sur un contrat de recherche de 5 ou 6 ans afin que l'intéressé puisse faire ses preuves, le recrutement étant assorti d'un « contrat moral » d'ouverture de poste. Marc MÉZARD ajoute que l'ENS dispose d'un candidat potentiel.

A l'École, il y a actuellement 4 professeurs juniors relevant du « dispositif ENS » et recrutés sur CDD. Une évaluation à mi-parcours va être organisée pour plusieurs d'entre eux. Elle pourrait se traduire par la transformation des CDD en CDI. Par ailleurs, il y a les chaires de professeur junior relevant du « dispositif LPR ».

S'agissant de ces chaires LPR, **Nicolas CHÉRON** s'interroge sur le lien entre les arbitrages internes et PSL.

Marc MÉZARD explique que la direction de l'École a besoin d'une vision globale. Les demandes ont donc été formulées dans le cadre de la campagne de moyens générale. Marc MÉZARD rappelle l'intérêt manifesté par les universités pour le dispositif des chaires LPR. Il n'est donc pas exclu que les demandes de l'ENS ne soient pas satisfaites. En pareil cas, les demandes pourront être reformulées à l'occasion de la campagne suivante, soit au titre des chaires de professeur junior soit selon la voie habituelle.

Nicolas CHÉRON fait part de son inquiétude quant au rôle du ministère pour ces postes. S'agissant des avantages financiers associés au dispositif, il s'interroge sur la pérennité de l'aide apporté au financement de la masse salariale et se demande si les établissements ne font pas un pari sur l'avenir.

Marc MÉZARD répond que les 60 000 € seront « soclés » (attribués de manière permanente).

Frédérique FLECK approuve les remarques de ses collègues. Elle s'étonne de la procédure retenue pour le poste de linguistique. S'agissant des postes de professeur junior, Frédérique FLECK rappelle qu'il avait été demandé que les créations soient soumises au conseil d'administration. En pratique, le conseil d'administration sera dépossédé puisque c'est PSL qui transmettra les dossiers au ministère. Frédérique FLECK fait part de son opposition complète à ce type de postes, et s'étonne de l'affirmation selon laquelle il existerait un important besoin d'enseignement en géosciences, alors que ces professeurs bénéficient de décharges.

Anne CHRISTOPHE indique que la création du poste en linguistique répond à une demande du département, qui ne parvenait pas à recruter malgré une large publicité internationale. Elle précise que l'annonce passée en 2016 mentionnait explicitement la procédure : CDD ouvert sur 3 ans, renouvelable 2 ans et ouverture d'un poste de professeur à l'issue des 5 ans. Le département ne reconduira pas la campagne de publicité à l'international menée il y a 5 ans. Cependant, la fiche de poste sera publiée sur le portail Galaxie, même si le département envisage un candidat, déjà très impliqué dans l'enseignement et dans l'organisation de l'enseignement au département.

François HARTOG consulte les membres du conseil d'administration sur le budget initial pour 2022 puis sur la politique de l'emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires et les prévisions comptables du budget initial 2022 présentées.

Nombre de votants : 24 Pour : 19 Contre : 4 Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le nombre de postes ouverts au concours présentés au budget initial 2022.

Nombre de votants : 24 Pour : 12 Contre : 8 Abstentions : 4

La séance est suspendue de 10 h 50 à 11 h 05.

III. Points formation

1. Information sur les concours normaliens élèves

Anne CHRISTOPHE explique qu'il s'agit de créer deux places au concours « Informatique » et une place au concours « Physique et sciences de l'ingénieur » (PSI) à partir du concours « Mathématiques-Physique ».

Anne CHRISTOPHE justifie l'ouverture de places au concours « Informatique » par la croissance du vivier de candidats. En effet, la prépa MP2I, mise en place à la rentrée 2021, est destinée aux jeunes qui ont choisi la spécialité « Numérique et sciences de l'informatique » en classe de première et en terminale. Le transfert de places correspond par ailleurs au souhait de l'École de mieux équilibrer la répartition des élèves dans les départements. Or, le département d'informatique, qui se caractérise par son importante capacité d'encadrement, peut augmenter ses promotions. De plus, les débouchés professionnels des étudiants de ce département sont excellents, tant dans le monde académique que dans le milieu non académique. Anne CHRISTOPHE ajoute que le concours « Informatique » est très attractif et que les désistements y sont peu nombreux. Elle souligne enfin que l'informatique constitue une discipline majeure, à laquelle l'ENS se doit de donner sa juste place.

Quant au concours PSI, il est récent puisqu'il a été ouvert en 2017. Il n'offre pour l'instant que 5 places, ce qui semble insuffisant. Il est donc proposé d'en ajouter une et d'engager une réflexion sur l'ouverture de places supplémentaires dans le futur.

Marc MÉZARD précise que le conseil scientifique a d'ores et déjà pris les décisions correspondantes au début du mois de décembre.

2. Numerus clausus des promotions normaliens étudiants 2022 (vote)

Frédéric WORMS explique que le nombre de places ouvertes aux concours normaliens étudiants pour la rentrée 2022 est fixé à 138 : 60 pour le concours « Lettres », 60 pour le concours « Sciences », 4 pour le programme « Médecine-Humanités », 10 pour « Médecines-Sciences » et 4 pour « Frontcog ». Il précise que le seul changement par rapport à l'année précédente concerne le cursus Médecine-Humanités, pour lequel le nombre de places proposées passe de 5 à 4.

Frédéric WORMS rappelle l'intérêt suscité par ce programme, très sélectif. Les postes sont financés par des bourses. Les deux principaux financeurs sont actuellement la Fondation Bettencourt Schueller et la MGEN. Leur contribution ne permet de financer que 4 postes en 2022. Frédéric WORMS fait état de la réflexion en cours, de façon à revenir à 5 postes, voire plus, à partir de 2023.

Xavier LAZARUS estime que le cursus « Médecine-Humanités » est emblématique de l'apport de l'École en termes de pluridisciplinarité. Il regrette profondément le passage de 5 à 4 postes et considère qu'il faudrait planifier le financement du programme sur plusieurs années pour éviter une telle situation. Ainsi, d'autres assureurs que la MGEN pourraient être sollicités. La présence de deux grands donateurs risque peut-être de dissuader des financeurs potentiels.

Marc MÉZARD souscrit à ces propos. Il juge le programme particulièrement exemplaire de ce que l'École peut faire et souligne la fragilité d'un financement exclusivement fondé sur le mécénat.

Frédéric WORMS remercie la Fondation Bettencourt Schueller pour son action en faveur du programme depuis 5 ans et admet avoir été surpris par le revirement de la politique générale de cette dernière. Dans ces conditions, la consolidation d'ensemble du programme sur le long terme a été préférée à une demi-mesure. C'est ce qui explique que seuls 4 postes soient proposés pour 2022.

Wessim JOUINI s'interroge sur la nature du financement du cursus « Médecine-Sciences ».

Anne CHRISTOPHE indique que deux postes du concours CPGE ont été transformés en 6 bourses Médecine-Sciences. Par ailleurs, l'Institut Curie, PSL et l'Institut Pasteur contribuent au financement du programme, qui est donc assuré de manière pérenne. Anne CHRISTOPHE ajoute que les partenaires de l'École sont particulièrement satisfaits du programme.

Marianne LAIGNEAU félicite l'École pour l'introduction d'une nouvelle thématique. Elle indique que, au sein de l'A-Ulm, le club GaliENS réunit les normaliens (élèves ou étudiants) ayant réalisé un cursus en santé et travaillant dans le domaine de la santé. Depuis peu, deux des administrateurs de l'A-Ulm sont issus de ce milieu. Marianne LAIGNEAU juge leur apport particulièrement enrichissant.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration fixe à 138 le nombre de places ouvertes aux concours normaliens étudiants dans les départements Sciences et Lettres pour la rentrée 2022, réparties comme suit :

60 places Concours normaliens étudiants Lettres.

60 places Concours normaliens étudiants Sciences.

4 places Médecine humanités.

10 places Médecines Sciences.

4 places Frontcog.

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

IV. Présentation du département de chimie

Anne BOUTIN, l'actuelle directrice du département de chimie, indique que la présentation sera faite par Rodolphe VUILLEUMIER, qui lui succédera à partir du 1^{er} janvier prochain.

Rodolphe VUILLEUMIER présente plusieurs objets anciens qu'il juge représentatifs du département de chimie et de sa démarche. Ainsi, Anne Boutin a découvert dans le coffre-fort du département une fraction du mètre étalon en platine iridié réalisé en 1889 par Sainte-Claire Deville, directeur du département au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. Sainte-Claire Deville est célèbre pour avoir effectué la première synthèse industrielle de l'aluminium. Le département possède du reste des morceaux d'aluminium datant de 1855. Le département détient aussi plusieurs objets synthétisés par Pasteur, parmi lesquels des cristaux de tartrate droit. En effet, c'est Pasteur qui a découvert la chiralité moléculaire. La chiralité est une caractéristique du vivant : c'est la propriété d'une molécule de ne pas être superposable à son image dans un miroir, de même que la main droite n'est pas superposable à la gauche.

Le département de chimie de l'ENS développe une double activité de formation et de recherche. Au titre de la formation, Rodolphe VUILLEUMIER cite le diplôme de l'ENS (DENS), le master de chimie, avec le parcours « Chimie et sciences du vivant », et la préparation à l'agrégation de chimie, avec un taux de réussite de 100 % l'an passé.

Rodolphe VUILLEUMIER relève que la formation est indissociable de la recherche et qu'elle repose largement sur la pratique expérimentale. C'est pourquoi une plateforme expérimentale a été mise en place à Montrouge pour les étudiants : ils y passent une journée par semaine dès le début de leur cursus. Parmi les autres activités des étudiants en lien avec la recherche, Rodolphe VUILLEUMIER évoque aussi les défis recherche, les immersions en laboratoire et les stages.

Le département dispose de 3 unités de recherche : les laboratoires IMAP, LBM et Pasteur. La plupart des activités correspondantes ont lieu sur le site Lhomond.

La pyramide des âges met en évidence la jeunesse des membres du département ainsi que l'équilibre entre les hommes et les femmes. Néanmoins, ce dernier se dégrade aux âges les plus élevés.

Le département dispose de plusieurs plateaux techniques, avec notamment la RMN, des plateformes d'imagerie, des salles blanches, des serveurs de calcul et un laboratoire de techniques biologiques.

La plupart des financements du département résultent de projets. Rodolphe VUILLEUMIER évoque 6 projets financés par l'ERC ainsi qu'un autre, soutenu par l'EIC (*European Innovation Council*). Il précise que le Conseil européen de l'innovation a été créé par la Commission européenne pour soutenir la transformation d'idées scientifiques en innovations prometteuses. Le financement d'un projet par l'EIC prouve que, au-delà de la recherche fondamentale, le département de chimie de l'ENS s'intéresse aussi aux applications.

Rodolphe VUILLEUMIER observe que, comme toutes les sciences modernes, la chimie se situe aux interfaces. L'activité du département est variée (chimie organique, électrochimie, chimie du vivant, photochimie, etc.) et les développements fondamentaux sont envisagés dès le départ dans la perspective d'applications dans d'autres domaines, qu'il s'agisse de la biologie, de la géologie, de l'environnement, voire de la physique.

Rodolphe VUILLEUMIER commente la spirale de la recherche en chimie. Les travaux commencent par la création de molécules ou d'appareillages qui servent à analyser, à caractériser et à modéliser ce qui advient à l'échelle moléculaire. Grâce à la compréhension ainsi acquise, il est possible de manipuler les molécules pour déclencher des phénomènes. Ces derniers sont à leur tour exploités pour analyser et caractériser d'autres phénomènes, qui se situent le cas échéant à une échelle plus grande. Ainsi, l'étude par électrochimie et par imagerie de l'éjection de neurotransmetteurs par les neurones a permis de créer une molécule possédant différentes fonctionnalités (fluorescence, électroactivité et reconnaissance par la cellule) et sur laquelle il est possible d'agir, ce qui permet de reconstituer le mécanisme d'ouverture des pores. Rodolphe VUILLEUMIER mentionne un autre exemple, dans lequel les chercheurs n'agissent pas sur la molécule mais font en sorte que celle-ci agisse. Ainsi, l'intervention dans le cycle de la photosynthèse d'algues permet de récupérer des électrons surnuméraires issus de la photosynthèse. Ces électrons sont conduits par diffusion vers les électrodes. De cette manière, il est possible de produire du courant électrique, certes très faible. Pour obtenir ce résultat, il importe de fonctionnaliser la molécule correctement.

Le contrôle des interactions moléculaires a des applications très variées. Rodolphe VUILLEUMIER cite plusieurs exemples. En contrôlant l'environnement moléculaire de cellules souches et en utilisant des nanofils de collagène, une équipe de l'ENS a développé la production de divers organoïdes (réseaux de neurones, cellules pulmonaires et cardiaques, etc.) à partir de cellules souches. Grâce à ces organoïdes, il est possible d'étudier les interactions de molécules, en particulier de médicaments. Le contrôle des interactions moléculaires est également utilisé pour le repliement d'origami d'ADN. Jusque récemment, ce repliement était obtenu par des méthodes physiques de contrôle de la température. En contrôlant l'interaction moléculaire entre les brins d'ADN et en agissant sur les ions présents dans le milieu, il a été possible de réaliser des origamis de manière douce et réversible, et d'obtenir des formes diverses. Il est également possible de jouer

sur l'interaction avec des protéines pour distinguer une hémoglobine saine de l'hémoglobine d'un patient atteint de drépanocytose. Ceci pourrait permettre de diagnostiquer la maladie rapidement et simplement. Les interactions moléculaires entre protéines peuvent être programmées génétiquement. La production intracellulaire de protéines peut ainsi être guidée pour former des organelles dépourvues de membranes et dotées de propriétés magnétiques. Ces organelles ont été fonctionnalisées avec une protéine fluorescente de façon à pouvoir être vues. Comme elles sont magnétiques, elles peuvent être manipulées avec un aimant et leurs interactions, par exemple avec des cellules humaines, peuvent être étudiées.

Si les protéines présentent souvent une forme donnée (il a par exemple beaucoup été question de la forme de la protéine Spike), nombre d'entre elles ont des domaines désordonnés. Il s'agit en général des protéines impliquées dans la reconnaissance. Les domaines désordonnés s'assemblent et ces protéines sont importantes pour le métabolisme. La nouvelle technologie RMN multichamps permet d'étudier la structure et la dynamique des protéines désordonnées. Ces méthodes expérimentales très poussées d'étude de la dynamique des molécules fournissent des signaux de plus en plus compliqués à analyser. Ainsi, s'agissant de l'interaction de molécules d'eau avec des brins d'ADN, on recourt de plus en plus à la modélisation numérique pour analyser les spectres, qui sont de plus en plus complexes.

Il est possible d'exploiter la dynamique chimique de protéines fluorescentes. Alors que l'imagerie par fluorescence dans les cellules consiste à distinguer les protéines par leur couleur, une équipe du département de chimie de l'ENS a développé une méthode pour séparer les protéines par leur dynamique, ce qui permet de s'affranchir de la lumière du soleil. Rodolphe VUILLEUMIER mentionne une application inattendue : Sony souhaite développer un petit robot qui circulerait dans les champs, et ce afin d'étudier la composition en protéines des plantes et d'identifier d'éventuelles maladies.

Rodolphe VUILLEUMIER présente plusieurs applications des développements méthodologiques qu'il a évoqués. La fabrication de nouveaux médicaments constitue l'un des principaux champs d'application du design moléculaire. A titre d'exemples, Rodolphe VUILLEUMIER cite le peptide bloquant la protéine Spike du SARS-CoV-2 avant d'évoquer l'effet anti-inflammatoire du mime d'une enzyme. Cette dernière application est développée en collaboration avec l'hôpital Saint-Antoine.

L'espace chimique de toutes les molécules possibles est immense. Il est donc difficile d'identifier la meilleure molécule. C'est pourquoi des méthodes d'intelligence artificielle sont développées.

En jouant sur les interactions moléculaires et grâce à la spécificité des molécules constituant certains matériaux, l'Institut des matériaux poreux (IMAP) a obtenu des records mondiaux de stockage et de capture de CO₂. Ces travaux pourraient trouver leur traduction dans le stockage de l'hydrogène.

Rodolphe VUILLEUMIER évoque ensuite un exemple en sciences de la terre : la détermination des propriétés physico-chimiques des fluides géologiques du manteau terrestre a permis, en collaboration avec le département de géologie d'Orléans, d'expliquer le remplacement du volcanisme de carbonate par le volcanisme de silicate (sauf en Tanzanie). Ceci résulte de la baisse de température du manteau terrestre, qui empêche les liquides carbonatés d'atteindre la surface de la terre, sauf dans certains points du globe comme le rift tanzanien.

Cet exemple illustre les nombreuses collaborations du département de chimie. Il y a en premier lieu les collaborations académiques, et en particulier les collaborations avec PSL (QBio, PG Chimie, IPGG et Q-Life). Pour les collaborations de niveau national, Rodolphe VUILLEUMIER indique que c'est l'IMAP qui porte le DIM Respire. Il évoque ensuite la structure de recherche Infranalytics, le PEPR DIADEME et France Biolmaging. Parmi les diverses collaborations internationales, Rodolphe VUILLEUMIER cite la coopération avec le laboratoire de Xiamen et l'appartenance au Centre

européen de calcul atomique et moléculaire (Cecam) basé à l'École polytechnique fédérale de Lausanne.

S'agissant des applications, Rodolphe VUILLEUMIER évoque les collaborations dans le domaine des médicaments (avec Sanofi et Janssen) et dans le domaine instrumental (avec Brücker et Saint-Gobain). Par ailleurs, le département est partenaire, avec PSA, d'un Open Lab sur la transition énergétique dans le domaine automobile. En outre, certaines applications sont développées directement dans 5 start-up récemment créées : AQEMIA, sur le design de molécules par l'intelligence artificielle, Twinkle, qui a développé des produits pour l'imagerie par fluorescence dans les cellules, MesoBioTech, qui déploie la production automatique d'organoïdes sur puces, Squairtech, qui commercialise les matériaux poreux de pointe développés à l'IMAP et χ Pharma pour les médicaments à base de peptides.

Marc MÉZARD demande si la dynamique du département est impulsée par une structure *ad hoc*.

Rodolphe VUILLEUMIER précise que le département ne dispose pas d'une telle structure mais la dynamique fait partie de sa culture interne. Les partenariats industriels s'établissent en quelque sorte naturellement. Le département entretient des liens privilégiés avec plusieurs entreprises. Il compte ainsi plusieurs groupes de recherche qui travaillent en lien avec Sanofi.

Wessim JOUINI s'interroge sur les principaux débouchés pour les étudiants.

Rodolphe VUILLEUMIER répond que la recherche et l'enseignement constituent le débouché principal. Il ajoute que les normaliens représentent environ un cinquième de l'effectif du centre de recherche de Saint-Gobain à Aubervilliers. De tels centres de recherche représentent des débouchés non négligeables.

Frédéric WORMS souligne le caractère 'intrinsèque' de l'interdisciplinarité du département de chimie ainsi que les nombreuses interactions avec toutes les disciplines de l'École.

Rodolphe VUILLEUMIER mentionne l'organisation le 7 janvier prochain, en collaboration avec le département de philosophie, de la journée Georges Bram, qui sera consacrée à Pasteur puisque 2022 est l'année du bicentenaire de sa naissance. Au cours de l'année 2022, la bibliothèque présentera une exposition des objets liés à Pasteur et, en janvier 2023, se tiendra un symposium avec le département de biologie. Rodolphe VUILLEUMIER évoque également la petite pièce de théâtre sur Pasteur montée par les étudiants et la chorégraphie cherchant à illustrer la dynamique moléculaire. En bref, l'interdisciplinarité sous toutes ses formes est promue par le département de chimie.

Marc MÉZARD remercie Anne Boutin pour son action à la tête du département de chimie. Il remercie aussi Rodolphe Vuilleumier, qui a accepté de la remplacer.

V. Points partenariats

1. Prorogation de la Fondation partenariale ENS-Philippe Meyer (vote)

Myriam FADEL indique que le dossier de séance inclut une note de présentation, le programme pluriannuel et les statuts modifiés de la fondation partenariale.

Myriam FADEL rappelle que la Fondation partenariale ENS-Philippe Meyer a été créée en 2011 par l'École et par la Fondation Meyer pour une durée de 10 ans. Philippe Meyer est l'un des trois membres fondateurs du laboratoire de physique théorique de l'École. Le partenariat entre l'ENS et la fondation Meyer s'est traduit par la création de l'Institut de physique théorique Philippe Meyer, qui

cherche à promouvoir la recherche en physique théorique par le financement de contrats post-doctoraux, par l'organisation d'échanges et par l'attribution d'un prix scientifique.

Ces activités sont cofinancées par la Fondation Meyer, qui attribue 300 000 € par an, et par l'École, qui apporte 10 000 € chaque année. En juin 2020, la Fondation Meyer a décidé de proroger pour 3 ans la fondation partenariale. Myriam FADEL explique que cette prorogation est soumise à l'approbation du conseil d'administration. Comme il s'agit d'une fondation partenariale, un programme pluriannuel précise les financements des diverses actions.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la prorogation de la Fondation partenariale ENS – Philippe MEYER pour trois années supplémentaires, le nouveau programme d'action 2022 – 2024 présenté, la contribution de l'ENS à ce programme à raison de 10 000 (dix mille) euros annuels ainsi que les modifications des statuts de la Fondation partenariales présentées.

Nombre de votants : 24 Pour : 22 Contre : 2 Abstentions : 0

VI. Points administratifs

1. Taux des vacances pour certaines activités accessoires (vote)

Myriam FADEL explique que l'École souhaite atteindre l'égalité de traitement entre les agents assurant les vacances. En effet, si les vacances des fonctionnaires ou des agents en CDI sont encadrées par un décret, il n'en va pas de même pour les autres personnels. Pour combler le vide juridique, il est donc proposé d'adopter une grille de rémunération. Le montant de la rémunération, lié au Smic, dépendrait du niveau des fonctions exercées.

Myriam FADEL ajoute que 37 personnes ont effectué des vacances à l'ENS au cours de l'année 2021. L'École recourt aux vacances essentiellement pour la surveillance des concours mais aussi pour l'encadrement des lycéens qui suivent les programmes pour l'égalité scolaire et universitaire (PESU) et pour l'assistance aux candidats qui ont besoin d'une aide lors des concours en raison de leur handicap.

Nicolas CHÉRON demande comment le cas des vacataires est traité actuellement.

Myriam FADEL explique que le tarif des fonctionnaires et des contractuels en CDI est appliqué, mais en dehors de toute autorisation explicite. De plus, chaque dossier est traité séparément.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à compter du 1^{er} janvier 2022 le taux de vacances présenté pour certaines activités accessoires.

Nombre de votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

2. Dispenses de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal (vote)

Myriam FADEL signale que le dossier de séance inclut une note sur les règles applicables en cas de non-respect de l'engagement décennal. Les demandes de dispense, totale ou partielle, de l'obligation de remboursement sont soumises à l'avis de la commission de suivi de l'engagement décennal puis du conseil d'administration mais les décisions sont prises par le directeur.

Myriam FADEL indique que deux demandes de dispense sont soumises ce jour à l'avis du conseil d'administration. La première est une demande de dispense partielle. Elle est présentée par le directeur général d'une start-up en développement, qui justifie sa requête par la faiblesse de ses revenus et par l'incertitude quant au volume d'activité. Il souhaite rembourser une partie des sommes dues tout en sollicitant un étalement du remboursement sur plus de deux ans. La commission propose une dispense de 50 % et l'étalement du remboursement sur cinq ans.

La deuxième demande porte sur une activité non éligible à la demande de dispense de remboursement. La commission a rejeté la demande de dispense partielle.

Myriam FADEL précise que le conseil d'administration est invité à donner son avis.

Xavier LAZARUS estime que les cas semblables au premier (création d'une entreprise) vont se multiplier et qu'il conviendrait de se mettre d'accord sur la conduite à tenir. Il considère que l'octroi d'un sursis constituerait une solution plus adaptée que l'étalement du remboursement et demande s'il est possible de reporter la décision sur la demande de remboursement.

Marc MÉZARD remarque que les règles en vigueur permettent d'accorder un sursis d'une durée d'au plus deux ans. En pratique, un sursis est parfois appliqué. Marc MÉZARD reconnaît que la durée de deux ans est peut-être insuffisante s'agissant de la création d'une entreprise.

Nicolas CHÉRON demande si l'École pourrait définir plusieurs domaines prioritaires, comme la santé ou la lutte contre le réchauffement climatique, de façon à ce que les anciens étudiants qui travaillent dans le privé sur ces secteurs obtiennent des dispenses partielles plus aisément.

Marc MÉZARD répond que les règles en vigueur ne permettent pas une telle souplesse.

Myriam FADEL confirme que l'article 20 du décret relatif à l'École porte sur l'engagement décennal et ne mentionne aucune thématique.

Nicolas CHÉRON demande s'il serait envisageable de créer une structure au sein de l'ENS pour accompagner les étudiants et les assister dans les démarches qu'ils pourraient mener auprès de leur entreprise afin que celle-ci les aide à rembourser les sommes dues.

Marc MÉZARD indique qu'il arrive que le remboursement soit effectué par une entreprise ou que celle-ci fournisse une aide au remboursement. Il n'existe pas de structure à l'École pour appuyer les anciens étudiants, mais la suggestion est pertinente.

S'agissant de la participation des entreprises au remboursement de dettes personnelles de leurs salariés, **Xavier LAZARUS** met en garde quant aux conséquences fiscales.

Nicolas CHÉRON demande si le directeur suit les avis du conseil d'administration.

Marc MÉZARD répond qu'il a toujours suivi les avis du conseil d'administration, sauf une fois. En l'espèce, le conseil d'administration ne s'était pas prononcé dans le même sens que la commission de suivi de l'engagement décennal. Il a préféré suivre l'avis de la commission puisque celle-ci avait instruit le dossier de manière très circonstanciée.

Après en avoir délibéré au vu des éléments de situation présentés, le conseil d'administration propose de faire droit, à hauteur de 50 %, à la demande de dispense partielle de remboursement n°2020-1153 et de ramener en conséquence à 18 468,76 € (dix-huit mille quatre cent soixante-huit euros et soixante-seize centimes) le montant de la somme due au titre du non-respect de l'engagement décennal.

Nombre de votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré au vu des éléments de situation présentés, le conseil d'administration rejette la demande de dispense partielle de remboursement n°2019-516 et maintient en conséquence à 18 673,54 € (dix-huit mille six cent soixante-treize euros et cinquante-quatre centimes) le montant de la somme due au titre du non-respect de l'engagement décennal.

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Modification de la tarification des appartements (vote)

Myriam FADEL indique que la délégation des élèves a fait part de difficultés quant à l'attribution des logements T2, en raison du prix jugé excessif. Il est donc proposé de diminuer le tarif de ces logements et d'adopter la grille qui figure dans la note du dossier de séance.

Myriam FADEL ajoute que la délibération précédente relative à la tarification des appartements remonte à 2018.

Quant à l'augmentation du tarif des T3 et des T4, **Myriam FADEL** explique que celle-ci a été calculée dans une perspective d'équilibre global et qu'elle est destinée à compenser la diminution du tarif des T2. Cette évolution semble d'autant plus justifiée que les T3 et T4 sont occupés par plusieurs personnes. Il ne saurait être question d'équilibre financier, ces logements ont un coût pour l'École. Les tarifs sont sans rapport avec les loyers du marché. L'École propose un seul T3 et deux T4.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à compter du 1^{er} janvier 2022 le tarif présenté pour la mise à disposition d'appartements à l'École normale supérieure.

Nombre de votants : 22 Pour : 20 Contre : 2 Abstentions : 0

VII. Points d'information

1. Crise sanitaire

Marc MÉZARD remarque que la situation sanitaire à l'ENS reflète la situation sanitaire générale. Dans le cadre de la surveillance épidémiologique, l'École transmet ses données chaque semaine au rectorat. Pour la semaine qui s'est terminée le 10 décembre, 14 cas de Covid ont été signalés. Il s'agit du chiffre le plus élevé depuis le début de l'épidémie. Néanmoins, aucun cas grave n'a été identifié.

Des mesures ont été prises pour limiter la propagation : il est désormais possible de télétravailler 3 jours par semaine et les diverses réunions festives (pots, buffets, etc.) ont été supprimées. En revanche, les activités essentielles sont maintenues, parfois sous forme hybride comme c'est le cas pour le présent conseil d'administration et en aérant.

Aucune information n'est disponible concernant le mois de janvier. L'université d'Aix-Marseille organisera quant à elle ses cours en distanciel pendant la première quinzaine du mois. En l'absence de consignes, tout sera mis en œuvre pour que l'École fonctionne le plus normalement possible.

Marc MÉZARD fait état de la menace qui plane sur la cérémonie de remise des diplômes, qui se tient en janvier. Les décisions seront prises en temps utile en fonction de l'évolution de la situation.

2. Ouverture sociale

Marc MÉZARD rappelle que cette question a été largement débattue lors du conseil d'administration qui s'est tenu en octobre dernier. Le Conseil d'État n'a pas communiqué son avis formel, mais sa position est présentée de façon détaillée dans la lettre de la Direction générale de l'enseignement supérieur datée du 21 octobre, qui a été communiquée aux membres du conseil d'administration.

Le Conseil d'État souligne la rareté de la jurisprudence sur les points de bonification. Il évoque la conception extensive qu'a le Conseil constitutionnel du champ d'application de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Le Conseil d'État en conclut que le principe constitutionnel d'égal accès aux emplois publics s'applique au recrutement des élèves de l'École, lesquels doivent « *être regardés comme occupant des emplois publics* ». De plus, comme « *la jurisprudence constitutionnelle et administrative n'a jamais admis la possibilité de prendre en compte la qualité de boursier pour faire bénéficier, au sein d'un même concours, certains candidats de bonifications* », le Conseil d'État met en garde contre la possibilité de recours.

Le Conseil d'État reconnaît néanmoins la légitimité de l'objectif de diversité et propose plusieurs mesures à cet effet. Marc MÉZARD observe que la plupart de ces suggestions sont déjà mises en œuvre à l'École (diversité des voies d'accès et concours normaliens étudiants). Le Conseil d'État incite aussi le ministère à utiliser Parcoursup pour faciliter l'accès des candidats boursiers aux classes préparatoires. Marc MÉZARD juge intéressante cette recommandation, en amont de la procédure de recrutement à l'ENS.

Le Conseil d'État préconise enfin l'étude de règles de recrutement différenciées, c'est-à-dire de concours dédiés. Marc MÉZARD rappelle l'opposition qui s'est toujours exprimée à l'École contre une mesure de cette nature. Il considère que l'instauration de tels concours serait une erreur et que leur mise en œuvre serait stigmatisante. En bref, cette solution est aux antipodes des réflexions menées depuis de longs mois à l'ENS. Telle est la teneur du courrier qu'il a adressé au ministère.

Marc MÉZARD souligne que les points de bonification ne seront pas mis en application pour les concours de 2022 mais qu'ils pourraient l'être pour ceux de 2023. Il appartiendra au conseil d'administration d'en décider dans les mois qui viennent.

Marc MÉZARD rappelle qu'il avait été question, lors du dernier conseil d'administration, d'adopter une motion portant sur les points de bonification accordés aux boursiers qui passent les concours CPGE. Il souligne qu'il ne s'agit là que d'une partie du dispositif d'ouverture sociale de l'École.

Nicolas CHÉRON demande si, dans les réflexions sur l'ouverture sociale, l'ouverture d'une classe préparatoire intégrée a été envisagée.

Marc MÉZARD rappelle que la question, pertinente, avait été débattue en comité de direction il y a 9 ans, au début de son mandat. A l'époque, le CPES de PSL avait été considéré comme une réponse alternative, et meilleure. L'École s'est donc engagée en faveur du CPES, qui accueille entre 40 % et 50 % de boursiers. Marc MÉZARD souligne la qualité des débouchés du CPES ; le CPES doit être développé car sa popularité est telle qu'il est devenu aussi sélectif que les classes préparatoires les plus prestigieuses.

Jean-Yves MÉRINDOL fait part de son opposition à la création de concours spécifiques pour les boursiers.

Il exprime ensuite sa réticence quant à la mise en place d'une classe préparatoire intégrée. Il estime en revanche qu'il importe de choisir entre deux modèles de recrutement : au niveau du baccalauréat

ou au niveau baccalauréat + 2 (voire plus). Concernant le recrutement au niveau du baccalauréat, le cycle CPES de PSL présente un double avantage : il garantit une certaine distance par rapport à l'École et offre des débouchés plus variés qu'une classe préparatoire intégrée.

Jean-Yves MÉRINDOL remarque que certaines écoles recrutent au niveau du baccalauréat. C'est le cas des INSA, au premier rang desquels l'INSA de Lyon qui a décidé dès 1947 de s'écarter du modèle de recrutement traditionnel, et de Sciences Po. Il doute que l'ENS soit en mesure d'appliquer un tel dispositif, avec toutes les conséquences qu'il implique.

Nicolas CHÉRON rappelle que, lors du dernier conseil d'administration, avait été évoquée la possibilité de donner les points de bonification pour faciliter le passage de la barrière de l'admissibilité et de les retirer ensuite. Il indique que c'est cette mesure qui a sa préférence.

Marc MÉZARD reconnaît que cette solution serait plus facile à défendre dans l'hypothèse où l'École persisterait dans son intention d'accorder des points de bonification malgré la mise en garde du Conseil d'État. En outre, les simulations montrent que les résultats seraient comparables à ceux de la mesure initialement envisagée.

Xavier LAZARUS souligne que les parcours alternatifs sont toujours détournés car le phénomène de reproduction des élites l'emporte. A l'appui de ses dires, il cite le cas du CPES, devenu pour partie la « chasse gardée » des élèves du lycée Henri IV. Selon lui, il convient au contraire de s'efforcer d'intégrer les boursiers dans un parcours « normal ». Les points de bonification accordés aux boursiers lui semblent donc une bonne formule.

Marc MÉZARD propose l'adoption de la motion suivante :

« A la suite du courrier de la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, daté du 21 octobre 2021, informant la direction de l'ENS-PSL des réserves formulées par le Conseil d'État quant à la mise en place de points de bonification pour les candidats boursiers aux concours CPGE, le conseil d'administration prend acte de la suspension du déploiement de ce dispositif pour les concours 2022.

Le conseil d'administration tient cependant à réaffirmer sa volonté de mesures volontaristes en faveur de l'ouverture sociale de l'ENS et sa conviction que celle-ci passe par des actions à tous les niveaux du parcours étudiant, de l'information à la scolarité, mais également au niveau de tous les concours d'admission.

Le conseil d'administration souhaite donc que l'École poursuive ses réflexions pour favoriser plus de diversité sociale dans les concours CPGE. Il réaffirme son opposition à la mise en place de concours différenciés réservés aux boursiers et son soutien au dispositif de bonifications tel qu'il avait été voté lors du conseil d'administration de juillet. »

Marianne LAIGNEAU indique que le conseil d'administration de l'association des anciens élèves, partagé sur les points de bonification, est en revanche totalement et unanimement opposé à la mise en place de concours réservés aux boursiers.

Marianne LAIGNEAU se réfère ensuite au texte de la motion présentée par Marc Mézard. Elle s'interroge sur l'expression « *soutien au dispositif de bonifications* » alors que ce dispositif est juridiquement risqué. Elle suggère par conséquent « *soutien à toute solution permettant d'atteindre l'objectif de plus grande diversité sociale* ».

Marc MÉZARD répond que le Conseil d'État alerte sur le risque de contentieux. Il évoque la discussion qui s'est tenue sur le sujet en conseil scientifique : les concours dédiés que Sciences-Po a mis en place ont fait l'objet de recours. L'expérience montre que les dispositifs d'ouverture sociale sont presque tous contestés devant le juge. Il importe donc que l'ENS évalue ses chances de succès

en cas de contentieux. Marc MÉZARD considère que celles-ci ne sont pas négligeables, à condition qu'un travail préparatoire approfondi ait été mené. Pour répondre à l'objection formulée et afin d'éviter la mise en avant d'une seule solution, Marc MÉZARD propose que la dernière phrase de la motion se termine après le mot « boursiers ».

Marianne LAIGNEAU attire l'attention sur les risques d'échec en cas de contentieux.

Marc MÉZARD se dit prêt à plaider la cause des boursiers qui se situent immédiatement sous la barre d'admissibilité et qui perçoivent une bourse d'échelon 7.

François HARTOG demande aux membres du conseil d'administration si la dernière partie de la dernière phrase de la motion doit ou non être supprimée, comme Marc Mézard vient de le suggérer.

Xavier LAZARUS estime qu'en cas de contentieux, les chances de succès sont limitées. Il juge toutefois que, ne serait-ce que dans une perspective de communication, il est important que le conseil d'administration affirme son intention de favoriser la diversité sociale alors même que le Conseil d'État défend la préservation du système actuel.

Barbara CASSIN propose que soit ajouté le mot « notamment », de façon à éviter que le débat soit préempté par une seule solution.

Marc MÉZARD indique que la dernière phrase serait alors ainsi formulée : « *Il réaffirme son opposition à la mise en place de concours différenciés réservés aux boursiers et notamment son soutien au dispositif de bonifications tel qu'il avait été voté lors du conseil d'administration de juillet.* »

Nicolas CHÉRON observe que, au mois de juillet, le dispositif qui avait été adopté consistait à donner les points de bonification de manière définitive. Il n'était pas question de les retirer au moment du décompte final.

Jean-Yves MÉRINDOL juge important de conserver la dernière phrase dans sa formulation initiale, faute de quoi le conseil d'administration donne l'impression de reculer et d'accepter de reprendre les réflexions à leur point de départ. Il suggère donc la formulation suivante : « *soutien à un dispositif dans l'esprit de [...]* ». Cette rédaction permet au conseil d'administration d'affirmer la valeur qu'il attache à sa proposition sans obérer l'avenir, ce qui est particulièrement important compte tenu du prochain changement de direction.

François HARTOG consulte les membres du conseil d'administration sur la motion lue par Marc Mézard et dont la dernière phrase, amendée, est désormais formulée ainsi : « *Il réaffirme son opposition à la mise en place de concours différenciés réservés aux boursiers et son soutien à un dispositif de bonifications dans l'esprit de ce qui avait été voté lors du conseil d'administration de juillet.* »

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la motion proposée par le directeur sur l'ouverture sociale à l'ENS.

Nombre de votants : 23

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 3

3. Violences sexuelles et sexistes

Marc MÉZARD fait état de deux signalements majeurs récents à l'École.

Dans le premier cas, une étudiante a accusé un étudiant. Elle est accompagnée depuis l'été par l'École. Des mesures de distanciation ont été mises en place car les deux étudiants relèvent du même département. L'étudiante a choisi de porter plainte et une procédure pénale est en cours.

Le second cas concerne un directeur des études. Le premier signalement le concernant remonte à la fin du mois d'octobre. Il a été fait par l'intermédiaire d'un compte Twitter créé à cet effet et mentionnant le nom du directeur des études ainsi que des faits de harcèlement sexuel. Comme il s'agissait d'une dénonciation anonyme, l'enseignant a été convoqué. Il a alors exprimé sa stupéfaction. Un peu plus tard, l'École a reçu un signalement de harcèlement sexuel le mettant en cause. Le deuxième signalement a été réalisé par le biais de l'Association des victimes de harcèlement au travail (AVHT). Marc MÉZARD précise que le recueil des signalements s'effectue par plusieurs canaux. Il y a aussi la cellule d'écoute et de veille de PSL ainsi que les procédures internes à l'École.

A l'issue de l'instruction menée en interne, il a été décidé dès le 15 novembre de suspendre l'enseignant de ses fonctions de directeur d'études, lesquelles supposent une certaine proximité avec les étudiants. De plus, une commission d'enquête interne a été constituée le 17 novembre. Elle est composée de 4 personnes (2 hommes et 2 femmes) et instruit le dossier, notamment en menant des entretiens avec les personnes concernées à un titre ou à un autre par l'affaire. La commission remettra les conclusions de son enquête au début de l'année 2022. Le 24 novembre, le directeur des études mis en cause a été suspendu de toutes ses activités pendant la durée des travaux de la commission d'enquête. Marc MÉZARD explique qu'il a pris cette mesure conservatoire en raison de la situation. En effet, les réseaux sociaux s'étaient emparés de l'affaire et le nom de l'enseignant figurait sur certains murs du quartier. L'École suit une ligne très claire lorsqu'elle est confrontée à de tels problèmes. Elle s'attache à écouter les plaignants (en général des plaignantes), à respecter la présomption d'innocence et à réagir rapidement.

Marc MÉZARD ajoute que les conclusions du rapport confidentiel de la commission d'enquête pourraient le conduire à saisir la commission disciplinaire. Il est apparu que la commission disciplinaire des enseignants-chercheurs n'avait pas été constituée. Elle le sera donc dès le début du mois de janvier.

Marc MÉZARD constate que la parole se libère et que ces sujets prennent de l'ampleur. Par conséquent, une enquête va être réalisée au niveau de PSL, plus ou moins sur le modèle de celle organisée par CentraleSupélec, dont les résultats ont été largement médiatisés. Les étudiants de CentraleSupélec s'étaient alors exprimés de manière anonyme et l'enquête avait mis en évidence certains cas graves de violences sexuelles, qui n'avaient pas été signalés auparavant aux cellules de signalement. Une réflexion collective s'impose à l'École. Une charte (ou un ensemble de règles de bonne conduite sur les relations entre les encadrants et les étudiants) pourrait être édictée, à l'image de ce qui existe dans les universités anglo-saxonnes depuis plusieurs décennies. Il y va de la confiance entre les enseignants et les étudiants, y compris des relations individuelles.

VIII. Questions diverses

1. Direction de l'École

François HARTOG rappelle que les candidats à la direction de l'ENS sont connus depuis le 19 novembre. Il s'agit de MM. Jean-Louis Halpérin, Elyès Jouini et Frédéric Worms.

La commission chargée de donner un avis sur la désignation du directeur est composée de membres de droit ainsi que de membres nommés par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur. La commission se réunira le 5 janvier. Le ministre n'est pas tenu par l'avis rendu par la commission. C'est le président de la République qui désigne le directeur de l'ENS.

François HARTOG pense que le directeur de l'ENS pourrait être nommé dès le mois de février 2022.

2. Réunion du conseil d'administration

François HARTOG rappelle que la prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 11 mars. Habituellement, ces séances ont lieu le matin. Or, Jean-Marie Guéhenno, qui se trouve actuellement à New York et souhaite participer à la réunion de mars, demande que celle-ci se tienne l'après-midi. François HARTOG propose que la prochaine séance commence à 14 heures et celle du mois de juillet à 9 heures.

3. Statistiques

Anne CHRISTOPHE, suite à la demande de statistiques sur le concours normalien étudiant et sur les attributions de contrats doctoraux spécifiques normaliens (CDSN) (hommes/femmes, boursiers ou non, élèves/étudiants, etc.), explique que l'établissement des statistiques n'est pas encore tout à fait terminé. Les chiffres seront prochainement transmis par courriel. S'agissant de la demande portant sur les CDSN, Anne CHRISTOPHE indique qu'un document assez complet a été produit pour le conseil scientifique. Toutefois, l'origine des étudiants n'y figure pas.

Marc MÉZARD précise que l'École va s'efforcer de compléter ce document, étant entendu que les ressources humaines disponibles pour effectuer ce travail sont limitées.

Des informations sont ensuite demandées sur la procédure d'attribution des CDSN, jugée peu transparente. Les étudiants s'interrogent en particulier sur le rôle de l'expert extérieur au département, qui évalue les candidatures.

Marc MÉZARD répond que la question a été traitée en commission des études ainsi qu'en conseil scientifique. Il suggère que les directeurs des études relaient ces informations auprès des étudiants.

François HARTOG constate que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance.

Les prochains conseils d'administration se tiendront le 11 mars et le 7 juillet 2022.

La séance est levée à 13 heures.